



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

**Séance du 21 janvier 2021**

Membres en exercice : 5  
Présents : 4  
Nombre de votants : 4  
Votes pour : 4  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
07/01/2021

**Délibération n° B 2021-01**

### **Adhésion au RESAH (réseau des acheteurs hospitaliers) : approbation d'adhésion à la convention et autorisation de signature à donner au Président**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Clément PERNOT.

Etait excusé : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Le RESAH (réseau des acheteurs hospitaliers, groupement d'intérêt public GIP) est une centrale d'achats qui favorise la mutualisation des achats hospitaliers et la professionnalisation des achats.

A l'origine il a été créé pour les hôpitaux d'Ile de France puis s'est élargi à différents établissements sur tout le territoire dont les SDIS.

Son catalogue part des achats de médicaments, dispositifs médicaux, fluides médicaux, hygiène...jusqu'aux services généraux et de télécommunications.

En ce qui concerne le SDIS du Jura, la PUI est très intéressée pour rejoindre le RESAH afin de couvrir ses besoins en médicaments dans un premier temps et le GRT pour les services de télécommunications.

L'adhésion au RESAH a un coût de 300 €/an, et ensuite les marchés sont tarifés selon leur domaine. Elle est renouvelée tacitement chaque année sauf décision contraire.

La convention d'accès à la filière Médicaments est de 300 € pour 12 mois (si la durée est inférieure, le mandat est proratisé). La convention d'accès à l'accord cadre pour les services de télécommunications est de 1 750 €/an.

Pour ce dernier, l'économie financière serait d'environ 20 000 €/an avec le même opérateur de réseaux que l'actuel (ORANGE).

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver l'adhésion au RESAH et de m'autoriser à signer l'adhésion avec les 2 conventions pour l'accès aux médicaments et pour l'accord-cadre télécommunications.**

DECISION N° B 2021-01 DU 21 JANVIER 2021

**Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion au RESAH et autorise le Président à signer l'adhésion avec les 2 conventions pour l'accès aux médicaments et pour l'accord-cadre télécommunications.**

**Les annexes sont jointes à la délibération.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 27 JAN. 2021  
Affiché le 27 JAN. 2021  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
Clément PERNOT